

MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES "Versegères art. 10'677 et 10'718"



ECHELLE 1:1'000
0 50m

- LEGENDE**
- Zone résidentielle moyenne densité R2 à aménager
 - Zone résidentielle faible densité R3
 - Zone village V1
 - Zone extension village V2
 - Aire forestière (état indicatif)
 - Zone de constructions et d'installations publiques A
 - Dangers naturels, crues (élevé, moyen, faible, résiduel) (information indicative)

1
Approuvé par le Conseil communal
En séance du 21 MARS 2012
Le président [Signature]
Le secrétaire [Signature]

2
Adopté par le Conseil général
En séance du 21 MARS 2012
Le président [Signature]
Le secrétaire [Signature]

3
Homologué par le Conseil d'Etat
En séance du 21 MARS 2012
Le président [Signature]
Le secrétaire [Signature]

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 21 MARS 2012

Droit de sceau: Fr.
L'atteste:
Le chancelier d'Etat [Signature]

